



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210623-DEC-AG-21-057-AU
Date de télétransmission : 24/06/2021
Date de réception préfecture : 24/06/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 23 juin 2021

DECISION DU PRÉSIDENT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

PRISE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Consultation N° 2021-007 /SDS pour les traçages (sur existants) de la piste d'athlétisme et du terrain de basket-ball - stade du Fango

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes en matière de commande publique : *la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini par décret (214 000€ HT à ce jour) ;*

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite réhabiliter le stade du Fango ;

Vu la consultation lancée le 25 mai 2021 ;

Décision du 23 juin 2021

OBJET : Consultation N° 2021-007 /SDS pour les traçages (sur existants) de la piste d'athlétisme et du terrain de basket-ball - stade du Fango

Vu le rapport d'analyse ;

APPROUVE

La proposition de la SARL AREA EQUIPEMENT, ci-annexée, sise 20230 TALASANI (Siret n°81529492100011), pour un montant de 2 200 € HT ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget, chapitre 21 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Pozzo Di Borgo", is written over a horizontal line.

Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **24 JUIN 2021**
et publication ou notification
du **24 JUIN 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MACHRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.